



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/942  
8 juillet 2010

FRENCH  
Original : ENGLISH

---

**822ème séance plénière**

PC Journal No 822, point 2 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 942**  
**ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS**  
**D'ORGANISATION DE LA RÉUNION SPÉCIALE D'EXPERTS**  
**DE L'OSCE SUR L'ÉVALUATION DE LA CONTRIBUTION FUTURE**  
**DE L'OSCE À LA COOPÉRATION INTERNATIONALE**  
**SUR LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE**

Vilnius, 13 et 14 septembre 2010

Le Conseil permanent,

Conformément à la Décision du Conseil ministériel No 6/09,

Décide de tenir la Réunion spéciale d'experts de l'OSCE sur l'évaluation de la contribution future de l'OSCE à la coopération internationale sur la sécurité énergétique les 13 et 14 septembre 2010 à Vilnius ;

Approuve l'ordre du jour et les modalités d'organisation de la Réunion, telles qu'elles figurent en annexe ;

Charge le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE de soumettre aux États participants d'ici fin juillet 2010 un document d'information destiné à permettre aux participants d'examiner au mieux le rôle complémentaire que l'OSCE pourrait jouer en ce qui concerne chacun des thèmes inscrits à l'ordre du jour de la Réunion ;

Rappelle que le Secrétaire général de l'OSCE a été chargé de présenter un rapport en 2010, pour examen par le Conseil permanent, sur la base des résultats de la Réunion spéciale d'experts et des recommandations qu'elle aura formulées ainsi que de ses consultations avec les États participants et les organisations et agences internationales et régionales compétentes en ce qui concerne le rôle complémentaire de l'OSCE dans le domaine de la sécurité énergétique.

# RÉUNION SPÉCIALE D'EXPERTS DE L'OSCE SUR L'ÉVALUATION DE LA CONTRIBUTION FUTURE DE L'OSCE À LA COOPÉRATION INTERNATIONALE SUR LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE

## I. Ordre du jour

### Lundi 13 septembre 2010

- |                     |  |
|---------------------|--|
| 9 h 30 – 10 heures  | Séance d'ouverture   |
| 10 heures – 11 h 30 | Séance 1 : Arrangements et mécanismes existants dans le domaine de l'énergie et autres initiatives en matière de sécurité énergétique<br><br>Cette séance portera notamment sur les points suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>– Principes pour renforcer la sécurité énergétique ;</li><li>– Capacité des arrangements, mécanismes et autres initiatives à faire face aux menaces pour la sécurité énergétique dans l'espace de l'OSCE ;</li><li>– Lacunes à combler le cas échéant dans le domaine de la sécurité énergétique ;</li><li>– Quel rôle pour l'OSCE ?</li></ul> |
| 11 h 30 – midi      | Pause café   |
| Midi – 13 heures    | Séance 1 : Arrangements et mécanismes existants dans le domaine de l'énergie et autres initiatives en matière de sécurité énergétique (suite)  |
| 13 heures – 14 h 30 | Déjeuner   |
| 14 h 30 – 16 heures | Séance 2 : Coopération régionale pour assurer la sécurité énergétique<br><br>Cette séance portera notamment sur les points suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>– Exemples de coopération régionale et sous-régionale dans l'espace de l'OSCE, y compris au niveau des secteurs public et privé ;</li><li>– Activités des acteurs internationaux spécialisés ;</li><li>– Quel rôle pour l'OSCE ?</li></ul>   |
| 16 heures – 16 h 30 | Pause café   |

16 h 30 – 18 heures Séance 3 : Mise en place des conditions nécessaires pour le développement du secteur énergétique

Cette séance portera notamment sur les points suivants :

- Amélioration du climat d'investissement dans le secteur énergétique ;
- Promotion de la transparence sur les marchés énergétiques, et bonne gouvernance publique et des entreprises ;
- Quel rôle pour l'OSCE ?

### **Mardi 14 septembre 2010**

9 h 30 – 11 heures Séance 4 : Fiabilité des infrastructures énergétiques vitales

Cette séance portera notamment sur les points suivants :

- Protection contre les menaces et risques potentiels pour les infrastructures énergétiques vitales, y compris ses aspects physiques et non physiques ;
- Amélioration de la sécurité énergétique à travers la diversification et la modernisation des infrastructures énergétiques ;
- Quel rôle pour l'OSCE ?

11 heures – 11 h 30 Pause café

11 h 30 – 13 heures Séance 5 : Mesures supplémentaires pour améliorer la sécurité énergétique

Cette séance portera notamment sur les points suivants :

- Réduction des risques et développement durable à travers l'amélioration de l'efficacité énergétique, les économies d'énergie et la diversification des sources d'énergie (y compris la promotion des sources énergétiques de substitution, telles que les énergies renouvelables, et des ressources en hydrocarbures non conventionnelles) ;
- Quel rôle pour l'OSCE ?

13 heures – 14 h 30 Déjeuner

14 h 30 – 17 heures Séance de clôture : La contribution future de l'OSCE à la coopération internationale sur la sécurité énergétique

## **II. Modalités d'organisation**

Les États participants sont encouragés à se faire représenter par des experts de haut niveau chargés des politiques énergétiques.

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE et les partenaires pour la coopération sont invités à assister à la Réunion.

La Réunion est structurée de manière à permettre la participation active des organisations internationales et régionales compétentes telles que l'ONUDI, la CEE-ONU, l'Agence internationale de l'énergie, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA), la Communauté énergétique, le Forum des pays exportateurs de gaz (FPEG), le Forum international de l'énergie, l'OPEP, le Partenariat international pour la coopération en matière d'efficacité énergétique (IPPEC) et le Traité sur la Charte de l'énergie, ainsi que d'autres organisations et agences internationales. Des représentants du monde des affaires et du monde universitaire ainsi que d'autres parties prenantes pertinentes participeront aussi à la Réunion.

La Réunion devrait favoriser un débat ouvert donnant lieu à des recommandations.

Les règles de procédure et les méthodes de travail de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la Réunion.

L'interprétation simultanée sera assurée dans toutes les langues de travail de l'OSCE durant les séances de la Réunion.

Les séances d'ouverture et de clôture de la Réunion seront ouvertes aux médias.